

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**



Séance du 3 mars 2026



Date de la convocation : 2 février 2026
Membres en exercice : 21, Membres présents : 14, Voix délibératives : 17

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, Gaigné Jean-Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile, Laurin Eveline (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Le Cleach Cyrille (pouvoir à Jousseaume Éric), Morel Stephane (Gaigné Jean-Michel), Yannic Jean-Bernard (pouvoir Burel Michel), Sergent Gilles (pouvoir à Burel Bruno)

Absents excusés : Bren Jean-Marc, Lauriou Benoit, Kervarec Ronan, Savina Henri

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO)

BUDGET PRIMITIF 2026 ET CONTRIBUTION DES MEMBRES

En application des statuts adoptés par arrêté préfectoral le 16 février 2022, Monsieur Éric JOUSSEAUME, président, indique que la contribution des membres aux dépenses du syndicat, déduction faite des aides et subventions extérieures, est calculée sur la base de la population et de la surface du membre dans le périmètre du syndicat, selon la clé de répartition 50% / 50%.

Compte tenu des prévisions budgétaires pour l'année 2026, Monsieur le président propose de maintenir la participation des membres adhérents du syndicat à 250 987 € et de solliciter les établissements publics sur cette base.

La répartition de la participation des membres, pour l'année 2026, est la suivante :

ETABLISSEMENT PUBLICS MEMBRES DU SYNDICAT	CONTRIBUTION 2026
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN	25 391 €
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN	8 391 €
CC CAP SIZUN – POINTE DU RAZ	21 902 €
CC HAUT PAYS BIGOUDEN	79 666 €
CC PAYS BIGOUDEN SUD	102 912 €
DOUARNENEZ COMMUNAUTE	8 223 €
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	4 502 €
	250 987 €

Vu les statuts du syndicat,

Vu la population et la surface des membres du syndicat dans le périmètre du bassin de l'Ouest-Cornouaille,

Vu la proposition de budget primitif pour l'exercice 2026 s'équilibrant à 799 915,96 € en section de fonctionnement et à 186 000,00 € en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, **le comité syndical** :

- **Adopte le budget primitif 2026,**
- **Autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel dans la limite de 7,5% en section de fonctionnement et 7,5% en section d'investissement**
- **Approuve le montant de la contribution 2026,**
- **Adopte la répartition de la participation des membres pour l'année 2026.**

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

